

Travaux de reprise technique de concessions



Reprises techniques

- Implantation et marquage des concessions
- Rédaction d'un constat avant et après travaux
- Démolition des monuments et des caveaux
- Creusement des fosses
- Exhumation des restes post-mortem et mise en reliquaire
- Inhumation des reliquaires à l'ossuaire
- Remblaiement et remise en état
- Fourniture d'un registre de suivi des exhumations



Nos atouts

- Une expertise dédiée aux collectivités
- Des équipes formées et habilitées à la réglementation funéraire
- Des moyens matériels adaptés à la configuration de vos sites

Objectifs des travaux

- Redonner la décence requise à ce lieu si sensible aux yeux de vos administrés
- Éviter un agrandissement coûteux et inutile
- Récupérer de l'espace nécessaire pour l'attribution de nouvelles concessions
- Éliminer les risques des sépultures dangereuses et insalubres pour les visiteurs

Prenez
rendez-vous au

02.38.91.35.35



INTERVENTION
PARTOUT EN FRANCE



HABILITATION
PRÉFECTORALE

Retrouvez plus d'informations sur www.cce-france.com



Procédure de reprise de concessions en état d'abandon

CCE vous accompagne

- Nous vous accompagnons dans la mise en place de procédures administratives afin de permettre à la mairie de reprendre les concessions perpétuelles, ou sans titre en état d'abandon.
- Nos experts vous assistent durant les 1 an et 4 mois de la procédure (durée réduite en février 2022 selon l'art. L2223-17 du CGCT).

Les objectifs

- Récupérer l'espace nécessaire pour de nouvelles concessions évitant un agrandissement coûteux et souvent inutile.
- Éliminer les risques liés aux sépultures dangereuses ou insalubres pour les visiteurs
- Redonner la décence requise à ce lieu de recueillement si sensible aux yeux des administrés

La procédure administrative

- Accompagnement dans le choix des sépultures
- Vérification des critères d'éligibilité
- Relevé d'épithames et constitution des dossiers
- Rédaction des procès-verbaux et affichages obligatoires
- Accompagnement le jour des PV et accueil des familles
- Notifications aux familles et aux administrations de tutelles



Travaux de reprise technique

Une fois la procédure terminée, CCE France vous propose d'effectuer les travaux de reprise technique.



Démolition



Exhumation



Terrain Libre

Prenez rendez-vous au

02.38.91.35.35



**INTERVENTION
PARTOUT EN FRANCE**



**HABILITATION
PRÉFECTORALE**

Retrouvez plus d'informations sur www.cce-france.com